

HALTE A LA DEREGLEMENTATION DU TRAVAIL DOMINICAL

Ouverture des magasins
le dimanche ?



CGT
Défendre le repos dominical :
c'est l'affaire de tous !

C'est avec consternation que la CGT a pris connaissance des déclarations de Madame APPÉRÉ au Conseil Municipal du 24 Novembre 2014 concernant les ouvertures dominicales des magasins sur Rennes.

Consternation au regard de la remise en cause du dialogue social qu'elle projette ainsi. Le sujet de l'ouverture des magasins le dimanche a fait l'objet d'un accord unanime (Syndicats de salariés et d'employeurs) en 2010 sur le Pays de Rennes concernant les commerces alimentaires de 700 M². Des actions sont en cours avec les signataires en direction du Préfet d'Ille et Vilaine pour que celui-ci confirme l'accord par un arrêté préfectoral.

Consternation, puisque la question des ouvertures exceptionnelles des commerces sur Rennes Métropole fait l'objet de négociations annuelles avec l'ensemble des acteurs de la branche depuis des années.

Consternation sur le procédé. Faire une telle annonce à quelques jours de la réunion du 28 Novembre 2014 qui devrait valider un accord, négocié depuis plusieurs semaines sur l'ouverture d'un seul Dimanche dans les commerces alimentaires.

Consternation de penser que l'ouverture des magasins le Dimanche redonnerait du pouvoir d'achat à la clientèle et donc relancerait l'économie. Il s'agit tout simplement d'organiser le Dumping social entre ceux qui respectent le repos dominical et ceux qui veulent plus de déréglementation.

Consternation de voir le premier magistrat de la ville encourager la dégradation des activités culturelles et la vie de famille de ces salariés du Commerce sacrifiés au profit de quelques intérêts particuliers.

Cette annonce ne doit rien au hasard, elle vient conforter le projet de Loi MACRON qui contient des régressions sans précédent :

- Le nombre annuel d'ouvertures dominicales autorisées passerait de 5 à 12 (5 minimums au lieu de 5 maximums).
- Des « zones touristiques de dimension internationale » seraient créées, une définition qui veut dire tout et n'importe quoi ; elles viendraient s'ajouter aux zones touristiques actuelles. Le travail de nuit, aujourd'hui interdit par la loi, y serait autorisé jusqu'à minuit et ce, au mépris de la santé des salariés.
- Les commerces dans les gares pourraient ouvrir chaque dimanche.

De plus, aucune compensation salariale n'est prévue dans les commerces dont le nombre de salariés est inférieur à 20. Pour les autres, le montant de la majoration serait renvoyé à des accords.

Qui peut croire qu'une fois généralisés, le travail du Dimanche et de Nuit seront mieux payés que d'autres moments de la journée ou de la semaine ?

Cette annonce va à l'encontre des précédents vœux de Rennes Métropole et de l'association des Maires d'Ille et Vilaine, sur ce même sujet, au moment de la dernière concertation avec le Préfet.

La cohésion territoriale existante sur le Pays de Rennes serait donc mise à mal par la Mairie de Rennes. Quels objectifs pour les futures négociations de Rennes Métropole si la plus grande ville du territoire s'assoit sur les accords en cours ?

Quant à l'emploi, diverses études ont démontré que la déréglementation du travail du dimanche aurait une incidence nulle ou négative dans ce domaine. Les postes créés dans la grande distribution (principalement) en détruiraient autant, voire davantage, dans le petit commerce.

L'exemple de l'Allemagne montre que l'assouplissement des horaires des commerces dans ce pays n'a ni augmenté la consommation, ni créé des emplois. En Italie, la fédération des patrons de commerces annonce 32 000 fermetures d'entreprises et 90 000 suppressions d'emplois liées à la libéralisation des ouvertures le dimanche depuis janvier 2012 !

PAS DE RÉGRESSION SOCIALE sur RENNES

La CGT ne laissera pas Madame la Maire de RENNES casser les efforts engagés depuis plusieurs années par le dialogue social pour maintenir des conditions de travail décentes pour les salariés du Commerce.

La CGT invite les salariés, les citoyens, les élus à poursuivre la mobilisation contre l'extension du travail du Dimanche.